81e ANNEE. — N° 108.

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements
3 mois 6 mois 1 an
26 fr. 50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50 c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES ..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) .... 3 fr. »
RÉCLAMES 3e page (— do —) .... 4 fr. »
— 2e page (— do —) .... 6 fr. »

50 c.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

A la douche !

Je ne sais quel bureau américain de statistiques avait établi ces temps derniers le bilan de l'humanité en guerre. Il le publiait par articles et paragraphes dont chacun représentait une nation belligérante comme s'il s'agissait d'une comptabilité commerciale représentant sur deux colonnes parallèles le détail de marchandises et de matériel soigneusement inventorié...

Ce qu'il y avait derrière ces chiffres, c'était pourtant des souffrances humaines, un total effrayant de misères, de morts et de désespoirs que le statisticien additionnait avec une mathématique et froide rigueur.

Si je me rappelle bien, il estimait que la moitié environ de l'humanité emploie tout ce qu'elle a de force, d'habileté et de courage à s'entremassacrer. Il comptait presque un milliard et demi d'hommes en guerre non pas contre des ennemis naturels, mais contre eux-mêmes !

Un milliard et demi !... En attendant mieux ! Car il n'est pas encore exclu que l'autre milliard, composé de ceux qui regardent ce beau spectacle, ne se laisse entraîner à son tour dans cette mêlée macabre, dans cette terrible lutte contre des forces ennemies dont le succès décidera pour un long temps le sort du monde.

Un milliard et demi ! Ça n'est déjà pas mal, n'est-ce pas ? sur trois milliards, je crois, si le compte a été bien fait.

Ce n'est pas par jeu que nous évoquons ces choses qui donnent une fière idée des progrès réalisés pendant ces siècles si vantés de civilisation, de science et de lumière !

Non. Ce rappel était néessaire pour en venir à ceci :

Tandis que l'affreuse vision de ce monde en fureur voué au culte sauvage de la force évoque invinciblement à notre esprit l'idée des faibles écrasés, savez-vous ce qu'elle inspire à d'autres ?

Eh ! bien, que c'est dans la faiblesse qu'un pays trouve les meilleures garanties de liberté, de paix et de sécurité. Comme je vous le dis ! Ceux qui nous ont désarmés essayent de trouver dans ce qui se passe la justification de leur politique !

Et ils soutiennent que plus on est faible, moins on est exposé. D'où il résulte évidemment que nous étions encore trop forts, qu'on ne les avait pas assez écoutés, que si nous avons été vaincus, c'est parce que nous avions encore trop de chars, trop de canons, trop d'avions ! Que si nous n'avions eu ni un soldat ni un fusil nous n'aurions pas pu perdre la guerre parce que nous n'aurions pas pu la faire. Nos frontières auraient été respectées. Du monde en feu pas une flammèche ne serait tombée sur la France. Ni notre territoire, ni notre or, ni nos ressources, ni nos colonies, rien ! On ne nous aurait rien pris.

Devant ce simple poteau indicateur : « Ici, la France sans armes ! Prière de ne pas entrer ! », les plus guerriers se seraient arrêtés net ; les plus féroces auraient dit : n'y touchons pas, elle ne peut pas se défendre !

Mais oui, parfaitement ! Ne croyez pas que j'exagère. C'est exactement la thèse que soutiennent quelques rescapés du parti S.F.I.O. dans la maison d'aliénés qui leur sert de journal.

Ces gens ne veulent pas se repentir. Ils s'acharnent dans leurs théories. Les événements ne comptent pas pour ces chimériques qui se croient des « idéalistes ». Ils ont établi ce qu'ils appellent une doctrine. Elle doit rester sans retouche, elle est faite une fois pour toutes. Aucune démonstration ne les en fera démordre. Vingt fois, cent fois, leur théorie pourra être démentie par ce qui arrive. Tant pis pour ce qui arrive qui n'aurait pas dû arriver. Les faits se produisent à l'opposé de ce qu'avait dit leur théorie. Tant pis pour les faits qui auraient dû se produire autrement. Voilà tout. Les faits ont tort. C'est leur théorie qui a raison ! Si elle leur disait qu'il fait nuit à midi, ils allumeraient leur lampe et ils iraient se coucher.

Mais à ce point-là, se doucher vaudrait mieux.

Emile LAPORTE.

Echos

La bibliothèque errante.

C'est de la bibliothèque populaire qu'il s'agit. Son triste sort nous a été révélé à la dernière séance du Conseil municipal.

On sait qu'elle est installée depuis des temps dans une aile de la Mairie, voisine des locaux occupés par la police. Ce voisinage fut la cause de son sort.

Comme il est décidé que notre police doit être considérablement renforcée ainsi qu'il va être fait dans toute la France, il faut agrandir l'emplacement qui lui est réservé et où elle se trouve déjà très à l'étroit. Elle ne pouvait s'agrandir qu'au dépens de son voisin immédiat et c'est ainsi que l'expulsion des quelques milliers de volumes et du bibliothécaire qui veille sur eux a été résolue.

Comme les locaux disponibles sont très rares à Cahors, on n'en a pas trouvé d'autres que ce qui sert de « foyer » au théâtre et... comment dire ? d'antichambre au Cercle Gambetta. Les membres du Cercle se sont résignés à cette installation et les habitués de la bibliothèque municipale se résigneront à aller quérir leur... alimentation intellectuelle au premier étage du théâtre. Nous vivons des temps où il faut savoir s'accommoder de toutes les restrictions.

Au cours des observations échangées à ce sujet pendant la séance il a été dit quelque chose d'amusant et de tout à fait imprévu.

M. de Monzie, maire de Cahors, raconta au Conseil qu'ayant voulu se rendre compte des possibilités d'installation, il était entré ces temps derniers dans le local actuel de la bibliothèque municipale.

Et comme, très courtoisement d'ailleurs, le bibliothécaire lui demandait quels livres il désirait, M. de Monzie répondit qu'il venait pour autre chose. Etonnement du fonctionnaire municipal qui pria son visiteur de se faire connaître. Celui-ci se présenta :

— Je suis le maire de Cahors !

Voyez quelle heureuse rencontre ! Elle permit au bibliothécaire municipal de faire la connaissance de son maire !

Hospice et municipalité.

Ce n'est un secret pour personne à Cahors que, depuis longtemps, il existe entre la municipalité et l'administration de l'Hôpital-Hospice des rapports, d'ailleurs parfaitement amicaux, mais toujours empreints d'un sentiment quelque peu jaloux de nos pauvres municipaux pour l'excellent état financier de l'Hôpital.

Cela s'est manifesté à la dernière séance à propos, croyons-nous, du legs fait par Mme veuve Faurie que, pour sa part, le Conseil n'a pas cru devoir accepter parce que, suivant le rapport de Me Fabre, il risquerait d'être onéreux pour la ville.

Deux conseillers, dont un membre de la municipalité, présentèrent quelques observations. Ils dirent que l'Hôpital doit être ouvert aux indigents et ajoutèrent quelques observations dont voici le résumé :

Il faut pourtant que toujours quelqu'un paye : ou l'hospitalisé, ou la ville, ou le département, ou l'Etat. Et le prix de la journée, vous le connaîtrez bientôt quand les comptes vous seront présentés.

Conclusion : le membre de la municipalité insista pour que le nombre des lits mis à la disposition de la ville par l'Hôpital soit augmenté.

Et le Conseil, unanime, semblait bien être de cet avis. Ce que nous en disons est pour mettre le public au courant et non pas, Dieu nous en garde ! pour exciter les passions !

INFORMATIONS

UNE ÉMOUVANTE LETTRE DE PRISONNIERS AU MARÉCHAL PÉTAIN

« Notre voix est celle de la souffrance. Elle a le droit d'être entendue. »

Le Maréchal Pétain a reçu du stalag VI une émouvante lettre portant les signatures d'une cinquantaine de prisonniers du « kommando 916 ». En voici les principaux passages :

Monsieur le Maréchal,

Nous avons lu, avec un grand espoir, votre discours du 15 août. Après le désastre, vous avez fait don de votre personne au pays pour en faire l'unité. Beaucoup trop, hélas ! n'ont pas voulu écouter votre appel.

Tous les hommes de bonne volonté vous suivent

Trop de voix nous ont apporté dans notre captivité le bruit des luttes et des égoïsmes qui n'ont pas cessé en France. Nous en avons souffert, mais aujourd'hui votre voix a retenti à nos oreilles comme une sonnerie de clairon qui sonne le ralliement. *Tous les hommes de bonne volonté vous suivent et les autres, les parasites, les profiteurs, s'ils ne veulent pas comprendre, il faudra qu'ils marchent au pas quand même.*

Notre voix est celle de la souffrance

Nous, prisonniers en Allemagne, nous vous apportons notre voix ; qu'elle retentisse dans toute la France pour que tous sachent que nous, c'est vous. *Notre voix est celle de la « souffrance ».* Elle a le droit d'être entendue. Nous avons offert un lourd sacrifice pour la France et nous ne voulons pas qu'il devienne inutile.

La France peut compter sur nous

A notre retour, nous voulons trouver la révolution en marche. Si rien n'avait été fait, quelle déception ! Ce serait la chute sans espoir ! Mais si nous trouvons la révolution en marche, alors la France peut compter sur nous. Nous mettrons toutes nos forces à son service. Que les Français sachent bien que la *division de la France est l'un des principaux obstacles à notre retour.* Vos décisions de chef, que nous attendions, nous présagent l'aurore d'un jour nouveau et nous redonnent espoir pour l'unité de la France dans la charité : « En avant ! Vive la France ! »

Démenti à une information britannique

La délégation générale du gouvernement en Afrique française communique :

Il est impossible de relever toutes les nouvelles inexactes et tendancieuses radiodiffusées chaque jour à propos de l'Afrique française. Mais l'information lancée le 14 septembre par la presse radiotélégraphique de Porsmouth affirmant que Dakar est utilisé par les Allemands comme base sous-marine est une telle imposture qu'il est nécessaire de la démentir. On répète, une fois de plus, dans les milieux autorisés, qu'il n'y a aucun allemand.

Prêtre anglais arrêté à Lourdes

Un prêtre anglais, l'abbé Price, vicaire exerçant à Lourdes, en dépit des bienfaits de l'hospitalité qu'il recevait sur notre sol, ne se gênait pas pour colporter des propos dénigrant le gouvernement du Maréchal Pétain et la valeur française.

M. Le Gentil, préfet des Hautes-Pyrénées, a pris contre ce prêtre une mesure d'internement. Cet ecclésiastique sera poursuivi pour menées anti-nationales et outrage envers le chef de l'Etat. Il y a un mois, l'évêque de Tarbes et de Lourdes avait pris contre ce prêtre une mesure de suspension.

Dix otages sont fusillés à Paris

Un avis du général von Stuelpnagel, chef de l'administration militaire allemande dans les territoires occupés, annonce que dix otages ont été fusillés à la suite des agressions commises à Paris les 6, 10 et 11 septembre contre des membres de l'armée allemande.

La disette en Syrie

On mande de Beyrouth, que depuis trois jours on ne trouve plus de farine. Les autorités britanniques maintenant les confiscations et réquisitions opérées, le gouvernement syrien est dans l'impossibilité d'assurer le ravitaillement.

La Loterie nationale

Le ministère de l'économie nationale et des finances annonce que le tirage de la seizième tranche de la Loterie nationale aura lieu à Paris, au Grand-Palais, le jeudi 25 septembre 1941, à 16 h. 30.

La réforme de l'enseignement

La loi du 15 août 1941 prévoit que la gratuité de l'enseignement secondaire sera supprimée pour les classes de seconde, première, philosophie et mathématiques, à partir du 1er octobre 1941, mais des instructions seront données pour que soit organisé, avant le 31 décembre 1941, l'examen des bourses institué par le décret du 15 août 1941 et pour que les redevances afférant aux trois premiers mois de l'année scolaire ne soient perçues qu'à la fin du trimestre.

D'autre part, des mesures sont à l'étude pour que des exonérations des frais de scolarité puissent être accordées par les recteurs aux familles nombreuses.

EN PEU DE MOTS...

— Le Chah Erizah Pahlavi, empereur d'Iran a abdiqué en faveur de son fils. Le Chah a déclaré abdiquer pour raison de santé.

— Le tribunal militaire de la 16e division militaire a condamné le nommé André Bernard, à la peine de mort pour trahison.

— L'amiral Darlan, vice-président du Conseil, est arrivé à Avignon pour effectuer l'inspection des états-majors et établissements militaires dAvignon.

— Le maréchal Pétain a reçu les membres de la Commission nationale d'organisation corporative paysanne, qui lui ont été présentés par M. Caziot, ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture.

— L'administration des Domaines a mis en vente, rue Drouot, à Paris, les meubles et menus objets ayant appartenu à M. Géraud, dit Pertinax, ancien collaborateur de l'« Epoque ».

AUCUN IMPOT

Les revenus des Bons du Tréser jouissent d'un remarquable privilège : ils ne supportent aucun impôt.

Ni impôt cédulaire, ni impôt général sur le revenu, ni droit de transmission.

Ils n'ont même pas à être compris dans la déclaration annuellement adressée au Contrôleur des Contributions directes.

Grains de Bon sens

DANS LE MÊME SAC

— Tu as vu la loi sur le Tribunal d'Etat ?

— Oui, ça n'a pas traîné. Le Conseil des ministres décide de créer un tribunal spécial pour tous les saboteurs du redressemnt national et, 48 heures après, le texte de la loi paraît à l'Officiel. Voilà qui nous change de la lenteur législative de l'ancien régime.

— C'est exact. Mais n'as-tu pas été frappé par une autre originalité ? C'est dans l'exposé des motifs. Le gouvernement marque sa volonté de frapper le sabotage, mais surtout à la tête. Les vrais responsables, quoi ! Ceux qui se cachent et qui, de leur cachette, indiquent à des imbéciles les coups à faire... ou à donner.

— Bravo ! Mais, dis-moi, comment expliques-tu que ce Tribunal d'Etat ait à juger des délinquants aussi différents les uns des autres ? Quel rapport y a-t-il, par exemple, entre un commerçant qui fait abusivement monter les prix et le communiste qui, à pied ou à vélo, tire des coups de revolver dans la rue ?

— Erreur, mon vieux. La clientèle du Tribunal d'Etat n'est hétéroclite qu'en apparence. Certes, un gaulliste, un communiste, un affameur diffèrent entre eux sur bien des points, ce qui n'empêche d'ailleurs pas les deux premiers de marcher maintenant la main dans la main. Au fond, cependant, leur activité à tous les trois, je dis bien: à tous les trois, tend, consciemment ou non, vers le même but. Le gaulliste qui incite ses amis à « contrer » en tout et partout l'occupant ; le communiste qui guette, revolver en poche, le passage d'un soldat allemand ou d'un Français partisan de la collaboration ; le trafiquant qui spécule sur la faim de ses compatriotes pour vendre n'importe quoi à n'importe quel prix, tous trois concourent à créer ou à entretenir un malaise incompatible avec le développement de la politique de redressement national décidée et poursuivie par le Maréchal Pétain ; tous trois cherchent à saboter l'affectueuse confiance que la France a dans le Maréchal ; tous trois sont à mettre dans le même sac.

CHRONIQUE DU LOT

LES NOUVEAUX DOCUMENTS CADASTRAUX

On nous communique :

A la suite des opérations de la révision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties, de nouveaux documents cadastraux ont été cette année mis en service dans les communes du département du Lot ci-après désignées.

Ces nouveaux documents pourront être consultés soit à la mairie soit — à condition que cette consultation ait pour objet la délivrance d'un extrait — dans les bureaux des revisions foncières où sont déposés les documents minutes.

Les bureaux des revisions sont, dès maintenant, en mesure de délivrer au public, suivant un tarif affiché dans les mairies, des reproductions, des agrandissements, des réductions et des calques des plans cadastraux (anciens et nouveaux) ainsi que des extraits des matrices cadastrales ou des états de section.

Les extraits des matrices et des états de section — à l'exclusion des extraits ou reproductions de plans — peuvent également être délivrés, au même tarif par les maires des communes intéressées.

On rappelle, en outre, que la loi du 6 avril 1930, par son article 8, fait aux notaires, aux greffiers et aux propriétaires fonciers *l'obligation expresse* d'indiquer, sous peine d'amende, dans tous les actes authentiques et sous-seings privés, ou jugements translatifs ou déclaratifs de propriété ou droits réels immobiliers, les notations des immeubles (section et numéro de plan) contenues dans les nouveaux documents cadastraux de ces communes.

Une notice placée en tête des matrices contient, d'une part, des indications détaillées sur la nature des données que comportent ces documents et sur la manière de les consulter et, d'autre part, toutes recommandations utiles touchant l'application des dispositions de l'article 8 précité de la loi du 16 avril 1930.

Communes où sont mis en service de nouveaux documents cadastraux : Espédaillac, L'Hospitalet, Sauliac-sur-Célé. Adresse du bureau des revisions foncières : 27, rue Wilson à Cahors.

PRIX DES POMMES

Par arrêté préfectoral le prix maximum de vente est ainsi fixé pour les pommes. Prix au kilog :

Pommes Canada (9 fruits au kilog. Trois pour cent au maximum de fruits tavelés ou véreux), 13 fr. ; (9 à 13 fruits au kilog. Dix pour cent au maximum de fruits tavelés ou véreux) 10 fr. 40 ; autres, 6 fr. 50.

Pommes reinettes du Mans-Clochard (10 fruits au kilog. Cinq pour cent au maximum de fruits tavelés ou véreux) 9 fr. 70 ; (10 à 18 fruits au kilog. Dix pour cent au maximum de fruits tavelés ou véreux) 7 fr. 80 ; (autres) 5 fr. 20.

Autres reinettes (10 fruits au kilog. Cinq pour cent au maximum de fruits tavelés ou véreux) 7 fr. 80; (10 à 18 fruits au kilog. Dix pour cent au maximum de fruits tavelés ou véreux) 5 fr. 90 ; (autres) 4 fr.

Autres pommes de table (10 fruits au kilog. Cinq pour cent au maximum de fruits tavelés ou véreux) 6 fr. 50 ; (10 à 18 fruits au kilog. Dix pour cent au maximum de fruits tavelés ou véreux) 5 fr. 20 ; (autres) 3 fr. 30.

Pommes à cuire (plus de 13 centimètres de circonférence) 3 fr. 30; (moins de 13 centimètres) 2 fr. 30

TRAITEMENTS DE LA POMME DE TERRE

De la Direction des Services Agricoles :

Mildiou. — D'importants foyers de Mildiou ont été constatés en montagne ainsi qu'en plaine dans les cultures à végétation tardive et de variétés sensibles de pommes de terre, n'ayant pas été traitées.

Actuellement il est inutile d'exécuter un traitement cuprique. Dans les champs atteints, il est recommandé de faucher les fanes quinze jours avant la récolte, de façon à détruire les germes de la maladie et d'éviter ainsi la contamination des tubercules. Prendre tous les soins désirables à la récolte pour assurer la bonne conservation des tubercules, principalement par un triage soigné de tous les tubercules malades. Dans les champs très atteints le fauchage des fanes s'impose immédiatement.

Ces prescriptions doivent être appliquées particulièrement aux champs réservés à la production des semences, en vue d'obtenir des des plants sains et de bonne conservation.

POUR LES AGRICULTEURS

Ce qu'est le prêt à l'établissement des jeunes ménages

Les jeunes Français (de 21 à 32 ans) ayant 5 ans de références agricoles quelconques et en instance de mariage avec une jeune femme (de 18 à 28 ans), peuvent, s'ils jouissent de leurs droits civils et politiques, s'ils ont accompli leur service militaire, s'ils n'ont bénéficié précédemment d'aucun prêt au mariage, obtenir un prêt de 5.000 à 20.000 francs, destiné à l'achat de matériel agricole, de cheptel ou d'objets mobiliers indispensables.

Les bénéficiaires s'engageront à exercer une profession agricole ou artisanale rurale pendant au moins 10 ans et devront produire un certificat médical de bonne santé.

Ils adresseront les demandes, accompagnées des pièces justificatives, dans les deux mois qui précèdent la célébration du mariage, à la Chambre d'agriculture du département où s'établira le jeune ménage.

Le prêt n'est consenti qu'aux postulants présentant des qualités d'économie et de travail réelles. Il est consenti conjointement et solidairement aux deux époux. Il est amortissable en vingt remboursements égaux pratiqués tous les six mois, et dans lesquels sont comptés le capital et les intérêts au taux de 4,25.

Le premier remboursement n'est demandé que quinze mois après la célébration du mariage.

La totalité du remboursement est exigée en cas de divorce, de cessation de travail agricole, ou de condamnation à une peine infamante de l'un des époux.

Chaque naissance d'enfant entraîne réduction de la dette des bénéficiaires comme suit :

0,50 0/0 pour le 1er enfant.
1,50 0/0 pour le 2e enfant.
3 0/0 pour le 3e enfant.
5 0/0 pour le 4e enfant.

Remise de la totalité des sommes dues au 5e enfant.

Ces avantages importants témoignent de la sollicitude particulière du gouvernement pour les familles rurales et pour les familles nombreuses.

Nul doute que de nombreux jeunes ménages voudront en profiter.

AGRICULTEURS ! CULTIVEZ LE COLZA

La S.N.C.F. a maintenant toute la graine de semence nécessaire. Hâtez-vous !

Votre famille a besoin d'huile de bouche, votre bétail de tourteaux, le pays d'huile de graissage.

La S.N.C.F. qui, elle aussi, a besoin d'huile pour graisser ses wagons, peut vous aider à bénéficier des avantages que la loi garantit aux souscripteurs de contrats de culture, c'est-à-dire :

— Prix de base garanti double de celui du blé avec prime pour contrat de culture de 150 francs par quintal pour l'année en cours, soit au total actuellement 750 francs par quintal.

— Vous pourrez acheter, au prix de la taxe, 10 litres d'huile provenant de votre récolte par an et par personne vivant sous votre toit.

— Vous aurez priorité pour acheter, au prix de la taxe, la totalité du tourteau produit par votre récolte de colza, sans qu'il soit tenu compte de cette attribution dans les répartitions du Bureau National des aliments du bétail.

— Les huileries artisanales ou industrielles bénéficieront d'un droit de priorité pour le traitement de la moitié au moins des récoltes provenant de contrats de culture souscrits par leur intermédiaire.

Souscrivez des contrats de culture avec la S.N.C.F.

— soit directement, soit par l'intermédiaire de vos groupements ou coopératives agricoles ou des huileries artisanales ou industrielles de votre région.

La S.N.C.F. peut mettre immédiatement à votre disposition la semence de colza d'hiver dont vous aurez besoin pour vos emblavements.

Adressez-vous pour tous renseignements :

— soit localement aux inspecteurs commerciaux de la S.N.C.F. (par l'intermédiaire des gares) qui vous donneront immédiatement l'adresse du grainetier ou le nom de la gare S.N.C.F. ; là, sans aucune autre formalité, vous pourrez obtenir immédiatement livraison de la semence contre paiement de sa valeur au prix taxé.

— soit au service des approvisionnements, 100, avenue de Suffren, Paris (15e), téléphone : Suffren 56-75 ou, pour la zone non occupée : 10, cours de Verdun à Lyon.

Hâtez-vous ! Les stocks de grains S.N.C.F. s'enlèvent rapidement et la période des emblavements va tirer à sa fin.

Prenez immédiatement votre décision, dans quelques jours il sera trop tard !

Jeunesse du Quercy

La Jeunesse Catholique à Rocamadour. — Sous la présidence de Mgr Dablanc, la journée du 14 septembre, a magistralement consacré, dans ce « Haut-Lieu » du Quercy, le dynamisme incomparable des Mouvements d'Action Catholique.

M. le Chanoine Roussel, au cours de sa harangue, jugea bon de préciser la position des jeunes chrétiens — qui désirent voir maintenir l'originalité de chaque Mouvement, tout en poursuivant un but commun — le relèvement de la France — et qui sont décidés à suivre loyalement et sans réserve le Maréchal.

Imprégnés du même esprit, Jean Gourgou définit avec un rare talent les buts de l'A.C.J.F. et Abel Bessac présenta un chœur parlé de Jacistes, dont l'ardeur généreuse, déjà manifestée avec éclat au cours du voyage de M. Lamirand lui a valu une lettre personnelle de félicitations du secrétaire général de la jeunesse, pour le magnifique élan des jeunes paysans du Lot, dont il est l'animateur si dévoué et si convaincu.

Somme toute, splendide manifestation qui a mis en valeur la vitalité de la Jeunesse du Quercy tout entière dont les jeunes assemblés à Rocamadour, constituent l'un des meilleurs éléments et qui, de toutes ses forces, veut être vraiment, ainsi que le disait le Maréchal :

L'espoir de la France nouvelle.

Les Compagnons de France. — Nous savons que par son message du 1er septembre 1941, le Maréchal désignait le chef de Tournemire pour prendre la direction du Mouvement Compagnon.

« Pour moi, vous êtes toujours à « l'avant-garde de la Révolution « Nationale et c'est pour vous té- « moigner mon affection, pour « vous mettre à même aussi de « poursuivre votre tâche difficile, « que j'ai décidé de vous donner « un Chef qui ait toute ma con- « fiance et soit digne de vous. »

APPEL DU COMITÉ GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DU COMMERCE POUR LE RAMASSAGE DES MÉTAUX NON FERREUX.

Pour remédier à la pénurie de métaux non ferreux qui pèse lourdement sur la fabrication française, M. le secrétaire d'Etat à la production industrielle a prescrit, en date du 11 juillet, qu'il soit procédé dans chaque entreprise et dans le plus bref délai, à la récupération desdits métaux, dans la mesure où leur enlèvement pourra se faire sans apporter de trouble dans le bon fonctionnement de l'exploitation.

Cette prescription s'applique aux entreprises commerciales, magasins ou bureaux.

Elle concerne le cuivre et ses alliages, le plomb et l'étain, le nickel et le maillechort. Elle s'applique notamment aux conducteurs en cuivre et aux conduits et tuyautages de plomb pouvant être remplacés par des articles similaires en aluminium (conducteur) en fer et zinc (tuyaux).

Elle s'étend, en outre, à tous les objets usuels et d'équipement non indispensables, mobiles ou pouvant être démontés sans le concours d'un spécialiste et soumis à la dépose sans nécessité de remplacement.

Le délégué général du Comité général d'organisation du commerce est convaincu que cet appel sera entendu de tous ses ressortissants et que ceux-ci y déféreront en conséquence.

Il importe d'assurer la bonne marche de l'industrie nationale dans les mois à venir. Des indications pour le paiement des métaux récupérés seront données ultérieurement, mais il convient de ne pas les attendre pour procéder à la collecte à l'intérieur des entreprises, au ramassage et à l'enlèvement.

Appel dans les Chantiers de la Jeunesse

Il est rappelé que les jeunes gens nés du 1er avril au 30 septembre 1921, doivent se faire inscrire, de toute urgence, à la Mairie, en vue de leur prochain stage dans les Chantiers de la Jeunesse.

Tombé d'un échafaudage

M. Roldès, charpentier à Labastide-Marnhac, occupé sur un échafaudage à des réparations à la toiture d'un hangar, par suite de la rupture de cet échafaudage, fut précipité sur le sol. Dans la chute, il reçut de nombreuses contusions, notamment à une jambe et à un bras. Il a été transporté à l'hôpital de Cahors.

CAHORS

Pour les Prisonniers Quercynois

Grand Gala artistique de la Diane du Quercy et de la Légion des Combattants.

Le grand Gala artistique organisé par la Diane du Quercy en collaboration avec la Légion départementale du Lot, sous la présidence de M. Pédelmas, président de la Légion départementale et en présence de M. le préfet du Lot et de M. le maire de Cahors, aura lieu au Théâtre Municipal de Cahors, le samedi 20 septembre à 20 h. 45 (heure légale).

Programme

1re partie : Jean Nouyrit, violoncelliste de l'Opéra, 1er prix du Conservatoire ; Roland Lafon, ténor ; Germaine Ganiayre, artiste lyrique ; M. Haulbert, baryton, de l'Opéra ; Juliette Dyssel, fondatrice du Théâtre d'Oc.

2e partie : Récital de piano par : Mme G. Fournier-Rabaud, 1er prix du Conservatoire de Paris, soliste de la Société des concerts du Conservatoire de Paris.

La Légion départementale et la Diane du Quercy font appel à tous leurs amis pour collaborer à cette fête d'union et de solidarité, pour le succès de laquelle tous les artistes prêtent gracieusement leur concours. Il faut que cette manifestation donne à nos chers prisonniers l'assurance morale et matérielle que leur Province ne néglige aucune occasion de leur marquer sa reconnaissance et son attachement.

Prix des places : de 8 à 25 fr.

Location ouverte au Bureau de location du Théâtre Municipal. — *Le Comité d'organisation.*

Mademoiselle Juliette DYSSEL,
Fondatrice du « Théâtre d'Oc »

u.o.457

Acte de probité

Mardi matin, le jeune Jean Perry, 14 ans, élève à l'école publique du boulevard Gambetta, a trouvé dans la rue St-Pierre, une liasse de billets de banque représentant une somme importante.

Il s'est empressé de se rendre au Commissariat de police pour déclarer sa trouvaille.

Nos félicitations au jeune Jean Perry, qui est le fils de M. Perry, boucher bien connu à Cahors.

Vol de vélomoteur

M. Conquet, industriel, avait laissé pendant quelques instants son vélomoteur et s'était rendu chez un garagiste, place Gambetta. Lorsqu'il revint à l'endroit où il avait laissé le vélomoteur, celui-ci avait disparu.

Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

Trouvailles

Il a été trouvé : un stylo, par M. Décremps ; une valise, par M. Baboulène ; une paire de lunettes, par M. Daguerre ; une somme d'argent, par M. Sabatié ; une veste, par Mlle Calvignac ; une somme d'argent, par M. Lemouzy ; une somme d'argent, par M. Boyer.

SAVON. Contre vos tickets, exigez la poudre de savon « **PONIX** », fabriquée par les Savonneries de l'Ancre, **L.-X. ROUARD,** à Marseille votre savon habituel.

RAVITAILLEMENT

Au sujet du ravitaillement

M. Caziot, ministre de l'Agriculture et M. Charbin, secrétaire d'Etat au Ravitaillement, viennent, en deux discours, « de faire connaître la situation actuelle en ce qui concerne l'alimentation et quelles mesures allaient être prises pour répartir les rations trop maigres dont nous pouvons disposer ».

« Je tiens, a dit M. Charbin, à compléter cet hiver les rations malheureusement insuffisantes de pain et de viande, par une ration aussi abondante que possible de pommes de terre. Les stocks de pommes de terre destinés aux villes devaient être constitués vers le 15 octobre. Nous avons établi les évaluations minima et je suis fermement décidé à les obtenir. Il faut prévoir des achats chez les exploitants.

« Les achats chez l'exploitant, a déclaré M. Charbin, seront fixés par département, en tenant compte des usages locaux. Les pommes de terre seront livrées par l'exploitant à son choix, soit à une coopérative, dont il fait partie, soit au ravitaillement, soit au commerçant expéditeur régional. Les pommes de terre qui n'auront pas été enlevées de suite, devront être stockées chez les gros exploitants, qui toucheront une prime de conservation. Si ce système donne les résultats attendus, le spectre de la réquisition et des contraintes sera éloigné et les envois familiaux, par colis de 50 kilos, pourront redevenir libres. »

Ces déclarations de M. Charbin seront vivement approuvées. Mais, il y a une question qui a son importance : c'est celle du marché noir.

Eh ! bien ! il est certain, affirme-t-on, que contre le marché noir la lutte sera menée avec vigueur et rigueur, car, ainsi que l'indique le « Temps », le « problème de la répartition impose un combat incessant contre l'égoïsme. Il s'agit donc d'établir un régime de vie, d'alimentation aussi équitable que possible entre les villes et les campagnes. »

FAITES VOS DEMANDES DE CARTES PROFESSIONNELLES

M. le Secrétaire d'Etat au ravitaillement communique :

« Le délai limite du dépôt des demandes de Cartes professionnelles est fixé au 1er octobre 1941 ».

A cette date, tout commerçant ou transporteur ayant un rapport quelconque avec le commerce ou le transport de la *viande de boucherie* ou de *charcuterie*, ou de *ses sous-produits* devra être porteur d'un *accusé de réception modèle* 19, dans l'attente de la délivrance de sa carte professionnelle.

Tout contrevenant à ces instructions sera exclu de la répartition et passible d'une des sanctions prévues à l'article 11 de la loi du 27 septembre 1940, parue au *Journal Officiel* du 23 octobre 1940.

Les négociants qui ne seraient pas en possession de la carte professionnelle concernant la viande, sont invités à adresser immédiatement une demande au *Groupement d'achat et de répartition des viandes*, 15, *Bd Gambeta, Cahors.*

Voleur de pommes de terre

Les agents de police de Figeac apercevant, sur le foirail, le nommé Eche Adrien, 70 ans, manœuvre agricole, portant un sac lourdement chargé, l'abordèrent et visitèrent le sac. Le sac était rempli de pommes de terre fraîchement arrachées. Interrogé, Eche avoua qu'il les avait dérobées dans un champ, route de Panafé.

Mis en état d'arrestation, Eche fut conduit à Cahors et écroué à la prison. Il a comparu lundi devant le tribunal des flagrants délits et fut condamné à 1 mois de prison.

Commencement d'asphyxie

Mercredi matin, les voisins de la dame Fernande, rue du Château-du-Roi, apercevant de la fumée s'échapper de sa chambre, pénétrèrent dans l'appartement et la trouvèrent inanimée.

La dame Fernande avait allumé un chauffe-pieds avec du charbon de bois et, s'étant endormie, avait subi un commencement d'asphyxie provoqué par l'oxyde de carbone.

Transportée à l'hôpital, elle reçut les soins nécessités par son état qui, heureusement, n'était pas grave, puisqu'aussi bien, elle regagnait son domicile dans la journée.

Bons d'achat de vêtements

Le contingent alloué à la Ville de Cahors pour le mois de septembre étant presque épuisé, il ne sera délivré des bons d'achat de vêtements et articles textiles que pour les cas urgents (mariage, deuil, grossesse).

Les Sports

Une piteuse saison de cyclisme à Cahors

S'il était un compte-rendu à faire, en cette fin de saison, sur le cyclisme à Cahors autant vaudrait dire qu'il serait impossible à établir. Pourquoi ? Parce que les jeunes n'ont pas été encouragés dans le temps passé et qu'ils le sont encore moins à présent. En effet, aucune course n'a été faite pour eux depuis au moins trois ans.

Pourtant à Saint-Céré, et surtout à Figeac, le cyclisme a progressé en faveur des jeunes... Qu'ont fait cette année, les dirigeants de la Pédale Cadurcienne ? Le fait de n'avoir pu « sortir » des Londero, ou autres Libossiens pour revêtir les couleurs de la Pédale justifie-t-il le marasme dans lequel est tombé le cyclisme de Cahors ?

Espérons que l'an prochain quelques fervents et amis du cyclisme essayeront de réorganiser ce sport de compétition et feront aussi un effort en faveur du cyclo-tourisme — sport totalement oublié dans notre si beau département du Lot.

STADE CADURCIEN

Foot-ball Association. — Dimanche 14 les stadistes ont pris au Stade Lucien Desprats un dernier galop d'entraînement en vue de la réouverture officielle de la saison. Après avoir remanié les équipes en présence, les dirigeants du Stade présenteront au public cadurcien en face du Foot-ball Club de Cransac, dimanche 21, une excellente équipe jeune et surtout entraînée.

Boule cadurcienne

MM. les membres sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 19 septembre à 20 h. 45, dans une salle du café Calmon, place Thiers. Ordre du jour : formation des équipes pour le concours du fanion du Lot, du 21 septembre. Présence indispensable.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Belfort-du-Quercy

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Planchou, ancien directeur de l'Ecole annexe de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Cahors, décédé à Belfort-du-Quercy.

M. Planchou était bien connu à Cahors, où il comptait de vives sympathies.

A ses obsèques, qui ont été célébrées à Belfort-du-Quercy(dont il avait été maire pendant plusieurs années, assistait une foule nombreuse, comprenant la quasi-totalité de la population de Belfort et des nombreux amis venus des communes voisines.

Au cimetière, M. Grimal, maire de Belfort, adressa, en termes émouvants, le dernier adieu au regretté disparu.

Nous adressons à Mme Vve Planchou, à tous les parents, nos sincères condoléances.

Duravel

Mariages. — Samedi 13 septembre a lieu le mariage de M. Maurice Flaujac, cafetier, place de la Mairie avec Mlle Andrée Delterre au Fournié, commune de Duravel.

Un nombreux et élégant cortège faisait escorte aux jeunes époux. La mariée toute gracieuse, était entourée de tout petits garçons et petites filles chargés de fleurs.

M. le maire de Duravel dans une allocution spirituelle, gaie et amicale a félicité les époux et leurs familles de leur choix réciproque.

Qu'il nous soit permis d'adresser aux jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur ; à Mme et M. Flaujac, retraité de la S.N.C.F., à Mme Vve Blateyron propriétaire au Fournié, parents des mariés, l'expression de nos chaleureuses et sympathiques félicitations.

Il a été également célébré le mariage de M. Gaston Cazabonne, fils de Mme et M. Sylvain Cazabonne avec Mlle Thérèse Ferrero de la Jaline.

Meilleurs vœux aux jeunes époux et compliments aux familles.

Caillac

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort du jeune Robert Belvezet, âgé de 9 ans, survenue à la suite d'un accident.

Nous adressons à Mme et M. Belvezet, à la famille nos bien sincères condoléances.

Montgesty

Carnet noir. — Nous avons appris avec peine la mort de Mme Léonie Solignac, âgée de 84 ans et résidant au village de Gizard.

Les obsèques ont lieu à Montgesty le 10 septembre parmi une nombreuse assistance.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Puy-l'Evêque

Naissance. — Le 12 septembre est né un superbe garçon prénommé Daniel-Jean-René, leur second enfant chez les époux Vignals, agriculteur à Allary. Nos félicitations aux parents et nos vœux au nouveau-né.

Publications de mariage. — Entre M. Bélaygues Louis, ingénieur-céramiste à Puy-l'Evêque et Mlle Tournier Simone, institutrice à Monsagnel (Dordogne). Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Vire

Grave accident. — Dans l'après-midi de dimanche 14 septembre, un bicycliste au porte-bagages lourdement chargé prenait mal le virage du fond de la côte de Goulepdan, commune de Vire, et tombait sans connaissance sur la chaussée, perdant son sang en abondnce. M. Bergon, de Touzac, et plusieurs autres témoins de l'accident accoururent aussitôt et le relevèrent.

La gendarmerie de Puy-l'Evêque, prévenue, arriva bientôt sur les lieux, ainsi que M. le docteur Rouma. On trouva sur lui des papiers d'identité au nom de Antoine-Louis-Bertrand Labit, manœuvre à Carmaux (Tarn), âgé de 61 ans, ancien combattant de 1914-1918, Des soins lui furent aussitôt prodigués : mais, ayant perdu dans sa chute l'usage de la parole, il ne put répondre à aucune question des gendarmes ou du docteur. Celui-ci ordonna son transfert immédiat à l'hôpital de Puy-l'Evêque, transport qui fut fait en automobile par M. David, secrétaire de la mairie. A l'heure où nous écrivons, Labit n'a pas encore recouvré l'usage de ses sens.

Pour ceux qui se surmènent

Le travail ne vous fait pas peur ? Bravo ! Mais le courage ne suffit pas. Il faut aussi des forces. Pour conserver les vôtres, pour accroître votre résistance physique et nerveuse, faites une cure de Quintonine, le fortifiant économique. Quintonine, 5 fr. 85, la cure de dix jours. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac

Au collège Champollion. — M. Didelot, principal du collège Champollion à Figeac, vient d'être désigné par le secrétariat d'Etat à l'instruction publique pour organiser et diriger un lycée à Vichy, siège du gouvernement.

Cette haute marque de confiance ne surprendra personne parmi les collaborateurs, les nombreux amis de M. Didelot ; élèves et parents, tous applaudissent à cet avancement du jeune et brillant membre de l'Université, qui a déjà donné tant de preuves de ses qualités d'organisateur, de chef aussi ferme que courtois et bienveillant.

M. Didelot, venu de Sarrebourg, où il dirigeait le collège des garçons a dû faire face à de rudes difficultés à une époque récente où les événements, les circonstances, étaient particulièrement sévères, rigoureuses.

Peau saine vient de sang pur et de bon estomac

Les maladies de peau sont influencées par l'âcreté du sang et l'infection des voies digestives. C'est pourquoi on combat l'eczéma, l'acné, les démangeaisons et les rougeurs, on retrouve une peau saine et la santé du teint et du visage, en faisant une cure de Sels Largan, dont on prépare soi-même un litre de solution, en versant un flacon de Sels Largan dans un litre d'eau. Les Sels Largan valent 8 fr. 50. Ttes Phies.

Le nouveau principal, aussi clairvoyant que résolu, conçut et mit au point tout un plan de rénovation du vieil établissement qui lui était confié.

Ses conceptions, fondées sur les nécessités de l'heure, sur les besoins de la population, et qui rentrent particulièrement dans le cadre de la réforme de l'enseignement furent agréés par l'administration municipale et ratifiées par les pouvoirs de l'Etat. Elles vont entrer dans la voie des réalisations.

Nous avons eu, d'ailleurs, l'occasion de préciser dans quelles conditions, au collège Champollion, va s'ajouter une importante organisation d'enseignement technique et professionnel. Progrès considérable au profit de toute la région.

Mme Didelot, dont la bonté n'a d'égales que l'intelligence et l'activité, s'était attiré, par ses bons soins et son aimable savoir-faire, l'affection des élèves et la reconnaissance des parents.

A Mme et à M. Didelot nous faisons part, avec nos regrets, de nos félicitations les plus cordiales et les plus sincères.

Cornac

Hyménée. — Samedi a été célébré le mariage de M. René Verdier, fils de M. Jules Verdier, adjoint au maire de Cornac avec Mlle Marthe Lancros, de Laveyssière. Le mariage a été célébré à Belmont. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Gréalou

La cambriole. — Mme Despoux Henriette, rentrant chez elle, eut le regret de voir les meubles de sa chambre saccagés.

Une somme de 100 francs et les tickets d'alimentation du mois de septembre ont été volés.

Plainte a été portée et une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Saint-Céré

La Diane du Quercy. — Journée des prisonniers de guerre du Quercy, organisée par la Diane du Quercy, sous la présidence de M. le Préfet du Lot. Fidèle à ses buts et maintenant son activité en faveur des prisonniers de guerre quercynois, la Diane du Quercy organise à leur profit *une Journée*, qui aura lieu à Saint-Céré, le dimanche 28 septembre.

Le programme et les détails de cette fête d'union et de solidarité pour le succès de laquelle l'Union Chorale Artistique de Saint-Céré, ainsi que de grands artistes donnent gracieusement leur concours, seront publiés incessamment. Mais d'ores et déjà, que le public viscontin ainsi que tous les amis de la Diane du Quercy et ceux qui s'intéressent au sort de nos chers prisonniers de guerre, retiennent cette date du 28 septembre.

Cette « Journée de la Reconnaissance » commencera à 11 heures du matin et se terminera à minuit.

Nous comptons sur la collaboration de tous. — *Le Comité directeur.*

Au Rex Cinéma. — Dimanche 21 septembre en matinée à 15 heures et en soirée à 21 heures le fameux Erich von Stroheim dans le film « Tempête ».

En complément, actualités et documentaire.

A l'entr'aide de notre ville. — Le Centre Familial de la rue Monsieur-le-Prince, à Paris, installe à St-Céré, à dater du 1er novembre jusqu'à Pâques, un cours pour les jeunes filles désireuses de compléter leurs études par une adaptation à leurs futurs devoirs de maîtresses de maison et de mères de famille.

Elles trouveront, à des conditions particulièrement avantageuses, un enseignement d'une haute tenue morale en même temps que les diplômes les plus officiels.

Nécrologie. — Mardi ont eu lieu les obsèques de M. Augustin Cance, âgé de 72 ans, avenue des Tuileries.

A toute la famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Fraîche à 45 ans

Et pourquoi pas, si le sang est jeune et s'il circule régulièrement dans des vaisseaux souples et élastiques. Ce résultat, vous l'obtiendrez en prenant des Gouttes Floride, médication végétale concentrée, souveraine contre les ennuis du sang. Les Gouttes Floride vous préserveront des maux de tête, vertiges, étouffements, bouffées de chaleur au visage, varices, et tous troubles circulatoires. Elles vous aideront à traverser sans secousse la difficile période de l'âge critique et vous garderont jeune, active et séduisante. 12 fr. 25 le flacon. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon

Volontaires de la Croix-Rouge. — Le succès des conférences ayant dépassé l'attente du comité, la liste des inscriptions est close. Cependant, pour seconder le désir de nombreuses postulantes, « des auditrices » seront admises qui pourront suivre les conférences, mais sans pouvoir obtenir la carte de volontaire. Celles d'entre elles qui rempliront les conditions d'âge et d'instruction requises pourront se faire inscrire comme candidates volontaires à la fin de la session actuelle, en décembre, pour la seconde série de conférences. Nous rappelons une fois pour toutes que les conférences ont lieu tous les jeudis à 20 h. 30 précises en la salle de la mairie. Tout inscrit qui aura manqué deux séances pourra être radié. — *Le comité.*

Gramat

Hyménée. — On annonce le prochain mariage de M. Delmas, domicilié à Pounate avec Mlle Riols de Cavagnac. Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Martel

Accident. — Le 10 septembre, vers la fin de l'après-midi, M. Lacoste, électricien à Martel, terminait une installation électrique chez M. Durand, à Meyronne. Pour opérer le branchement il était monté sur un poteau soutenant les fils à proximité de la maison. Le courant, qui avait été préalablement coupé fut subitement rétabli. L'ouvrier, recevant la décharge électrique, subit une forte brûlure à une main et à un pied. Retenu par sa ceinture d'attache, M. Lacoste évita une chute qui aurait pu être fatale. Il resta environ quinze minutes suspendu en haut du poteau.

Il reçut immédiatement les premiers soins, mais il devra observer un repos assez long.

Souillac

Rugby. — Dimanche 21 septembre, inauguration de la saison de rugby ; à cette occasion plusieurs rentrées sensationnelles sont à prévoir, l'U.S. Souillagaise a fait appel à la belle équipe de Figeac. Souillagais venez nombreux au terrain municipal, assister au premier match de la saison. Coup d'envoi à 14 heures.

Obsèques. — Mardi matin ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Castanet, décédée chez sa fille Mme Chassaing, place Laborie, à l'âge de 82 ans. Une nombreuse assistance avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Nous adressons à sa fille Mme Chassaing et à toute la famille l'expression de nos condoléances attristées.

Ecole pratique d'artisanat rural. — Le directeur de l'Ecole d'artisanat reçoit tous les jours, sauf le jeudi, de 9 heures à 12 heures.

PETITES ANNONCES

ACHAT ET STOCKAGE
de blés et toutes céréales
suivant lois et décrets
Paiement au comptant
Liens et Cordelettes ALFA
pour tous usages
Engrais Humiques
ALIMENTS COMPLETS DU BÉTAIL
VENTE EN GROS
P. LAMBERT, à Cahors
Tél. 90

ECHANGERAIS **terrain à bâtir** et d'agrément, 1.100 m² situé en ville, contre terrain ou immeuble, même superficie ou approximative, situé proximité centre. Conditions à débattre. S'adresser au Journal qui transmettra.

ON DEMANDE **jeunes filles** ou **femmes,** de 18 à 40 ans, pour triage raisin de table, nourries, logées et bien rétribuées. Belvèze, Hôtel des voyageurs, Cahors (Lot).

ON DEMANDE **bonne à tout faire,** nourrie et couchée pour ménage trois personnes. S'adresser : Bureau du Journal.

ON DEMANDE **à louer grand local,** pour entreposer des machines. Moulin St-James, Cahors.

après la pluie le beau temps

Les chances s'équilibrent toujours.
Aprèsla déveine, la veine.
Profitez-en grâce à la
LOTERIE NATIONALE
E12

Exclusivité
« Indicateur Immobilier »

CAHORS : **Maison d'angle,** bon état, rez-de-chaussée, garage possible pour 5 voitures. 1er étage : 6 pièces indépendantes. Terrasse. Eau, gaz, électricité. Libre à la vente. Réelle occasion.

Propriété de vallée, 30 hectares d'un tenant. Toutes cultures et élevages possibles. Maison de maître : 8 pièces ; maison de colon : 4 pièces. Belles dépendances. Cheptel mort. Eau abondante. Electricité. Prix : 600.000 fr. Libre de suite.

Ferme de vallée : 38 hectares d'un tenant. Bons à toutes cultures et élevage. Maison 4 pièces sur cave. Toutes dépendances et four. Eau, électricité. Prix : 180.000 fr. Libre à la vente.

A CAHORS, **maison,** magasin avec logement, 2 appartements, rapport 5.940 fr. Libre de suite. Prix : 80.000 francs.

Propriété 15 hectares. Maison, 4 pièces. Dépendances. Eau par citerne et source. Bonne culture. Elevage. Prix : 110.000 francs. Libre à la vente.

Ferme, 100 hectares, culture et élevage. Maison de maître, 15 pièces en partie meublées. Maison de colon. Grange neuve. Etables. Fournil. Cheptel mort et vif : 100 moutons, 1 mulet, 2 vaches. Libre à la vente. Prix : 400.000 francs.

Près gros village : **maison** 3 pièces, dépendances, 2 hectares terrain, bonne qualité. Libre à la vente. Prix : 45.000 francs.

Pour traiter ou visiter, voir ou écrire : R. MARATUECH, 109, *Bd Gambetta, à Cahors, Mandataire exclusif,*

CULTIVEZ des champignons dans une cave, cour, réduit ou jardin, vous gagnerez 15.000 fr. par an. Brochure explicative, 1 fr. timbre. D. G. Janot, à Mérignac (Hte-Vienne).

ON DEMANDE **ménage cultivateur,** très sérieux, libre de suite. M. Malinie H., Puy-l'Evêque (Lot).

Très **beau lit** Louis XVI à vendre. S'adresser : Librairie Francès, Cahors.

LOUERAIS Cahors ou **environs proches** (4 km. au plus), appartement ou pavillon meublé, 4 pièces minimum. Faire propositions *Journal du Lot,* N° 34.027.

ON DEMANDE à acheter **une bascule** pour le service de la Croix-Rouge. S'adresser : 8, rue Jean-Vidal, à Cahors.

ON DEMANDE **dactylo expérimentée** pour courrier et classement. Débutantes s'abstenir. S'adresser : *Comptoir des Produits Forestiers,* 24, rue G.-Clemenceau.

Manœuvres et **Terrassiers** demandés pour chantier câble téléphonique souterrain, à Cahors. Durée des travaux : quatre mois environ. Se présenter : 52, rue Labarre, de 19 à 20 heures.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais

par LOUIS D'ARVERS

N° 4

Leurs quatre témoignages, relatant l'attitude de l'accusée quand ils l'avaient mise en présence du mort, étaient d'une unanimité absolue : l'accusée avait montré peu de surprise, il s'était passé plusieurs minutes avant qu'elle prononçât quelques paroles et ses premiers mots avaient été pour déclarer que « seuls » des voleurs avaient pu commettre ce crime.

Aussitôt que la parole fut donnée au défenseur qui parut tout de suite n'être pas une lumière, il devint évident qu'il ne connaissait pas la plus simple règle du jeu oratoire qui impressionne à la fois le jury et le public.

C'était un jeune homme de bonnes manières mais qui n'avait visiblement d'autre préoccupation que de briller aux yeux du public comme aux yeux des jurés.

Sa méthode aussi était bien connue de l'étranger qui suivait les débats avec une attentive assiduité. Elle consistait à faire de l'esprit aux dépens des témoins, à faire passer leurs témoignages comme ridicules ou méprisables. C'était là, tâche facile, mais la défense n'y gagnait rien, et le seul témoignage qui comptât, celui des quatre policiers, ne fut pas entamé le moins du monde par le jeune fat, qui semblait n'en pas comprendre la portée et leur témoignage unanime garda sa terrible force d'accusation.

Non, vraiment, ce n'était pas là, la plaidoirie d'un avocat consciencieux et intelligent ! Telle fut l'opinion de chacun, même dans le clan où on tenait pour la culpabilité.

Seul l'inconnu du premier rang semblait ne faire aucun cas de la chose.

Il ne quittait pas des yeux la prisonnière, il lisait sur le visage effroyablement pâle, une fermeté, une assurance qui lui en aurait dit plus long que les débats sur l'issue du procès, s'il n'avait su qu'on peut toujours escompter une erreur judiciaire.

Le lendemain, après cinq heures de paidoiries, l'attention de la foule fut concentrée sur un point d'importance secondaire.

La défense suggéra que la montre et la chaîne trouvées sur la cheminée n'étaient pas celles portées par le défunt au moment où il fut frappé à mort.

Cette contestation était appuyée par des photographies d'Henri Méchin portant une chaîne de montre qui n'était pas du même modèle.

L'opinion des experts était divisée aussi bien entre les photographes au sujet de la photographie qu'entre bijoutiers au sujet des bijoux eux-mêmes.

Intéressante au début, la discussion devenait oiseuse et l'attention se fatiguait. Même la prisonnière s'agita dans sa stalle quand les photographies furent montrées pour la vingtième fois par son maladroit défenseur.

Le président du jury témoignait qu'il en avait assez du sujet et le jury montra qu'il approuvait son président.

Le visage de l'inconnu n'avait témoigné aucune impatience.

Du reste, l'inutile incident n'apportait aucun avantage à l'accusée.

Alors, à bout de ressources, le défenseur accéda à la demande de sa cliente qui voulait maintenant se défendre elle-même et il vint la prendre pour l'amener à la barre. Il avait l'air d'un homme qui abandonne la partie.

Le beau visage exsangue de Kate Méchin ne changea pas d'expression. La jeune femme restait simple et digne sous le poids de son douloureux martyre.

Quelques photographes de la presse braquèrent sur elle leurs appareils et les hommes retinrent à peine une exclamation admirative.

Elle était restée jusqu'à cette minute assise dans l'ombre drapée dans son voile de veuve et seuls les spectateurs des premiers rangs avaient pu constater sa beauté. Maintenant c'était pour tous une révélation.

Kate répondit d'une voix claire à toutes les questions ; sa volonté et son orgueil soutenaient ses forces : elle ne voulait pas faiblir.

Mais soudain, une question posée par son maladroit défenseur fit se redresser pour la première fois l'inconnu du premier rang. Il porta sa main à son oreille et inclina la tête comme avide de ne rien perdre de la réponse.

Kate venait de dire (tristement, mais d'une voix ferme) sa dernière querelle avec son mari, et sans embarras, en avait révélé la cause ;

Un de leurs voisins était gravement malade, elle descendait de sa chambre pour aider sa nurse à le soigner en passant la nuit auprès de lui ; son mari l'avait rencontrée à la porte alors qu'il rentrait du cercle et lui avait défendu de le faire.

— Qui était ce voisin ? questionna le magistrat, était-il jeune ?

— A peine plus qu'un écolier, dit Kate, et aussi isolé et aussi peu riche que nous l'étions nous-mêmes.

— Votre mari était-il jaloux de lui ?

— Je n'avais pas eu l'idée qu'il pouvait l'être avant cette nuit-là.

— Avez-vous passé outre son interdiction ?

— Naturellement oui. J'avais promis mon aide, dit simplement Kate.

— Et où votre mari a-t-il passé la soirée cette nuit-là.

— Je n'avais pas idée de cela non plus jusqu'au moment où il me dit qu'il avait passé la nuit à surveiller la maison... et pour quelle raison il l'avait fait...

Bien qu'il fût mort et si tragiquement, elle ne put effacer de sa voix le mépris que lui inspiraient de tels sentiments et, quand tête baissée, elle répétait les derniers mots qu'il lui avait dit, un frémissement parcourut l'auditoire.

— Etait-ce là, la « dernière fois » que vous l'avez vu vivant ? demanda l'avocat le visage brillant d'espérance devant ce frémissement inattendu en faveur de sa cliente.

Mais il n'obtint pas une réponse immédiatement — et ce fut à cette minute que l'inconnu marqua, pour la première fois, une sorte de nervosité et mit son oreille en cornet dans sa main afin de ne pas perdre une syllabe de la réponse.

— Répondez, insista-t-il. Etait-ce la dernière fois que vous voyiez votre mari vivant.

— Oui, dit Kate, après une autre minute de silence.

Alors l'inconnu détourna les yeux pour la première fois depuis le commencement des débats, et pour la première fois les lignes contractées de sa bouche se détendirent.

III

LE VERDICT

La cause de l'accusée semblait, à cette minute, presque gagnée devant l'opinion publique et devant les jurés. Mais le réquisitoire de l'avocat général, aussi courtois qu'implacable ramena le doute dans les esprits.

Kate le sentit, et ses nerfs qui seuls la soutenaient jusqu'ici, défaillirent. Un instant les mots s'arrêtèrent dans sa gorge contractée, elle se sentait perdue.

Ce changement, cette sorte de défaillance de sa volonté amena une expression énigmatique sur le visage, presque toujours impassible jusqu'ici, de l'inconnu.

Pourtant les réponses faites par l'accusée portaient toujours l'empreinte de la sincérité. Mais l'opinion était bien près d'être tout à fait retournée quand la défense demanda au jury de vouloir bien entendre un témoin qui avait été retardé et n'avait pu répondre à l'appel de son nom au début de l'audience. Il s'agissait de la propriétaire de la maison où avait été commis le crime.

Le tribunal donna l'ordre de l'introduire.

Très simplement sans chercher à prendre la défense de l'accusée, le témoin fit remarquer, mieux que n'avait su le faire la défense, combien il était invraisemblable qu'une femme préméditant de tuer son mari ait si ouvertement préparé son départ, et l'ait annoncé normalement à ses voisins. Il paraissait plus incroyable encore que, sous la menace d'une arrestation imminente, ayant par une chance assez rare trouvé un taxi à cette heure de la nuit, elle n'en ait pas profité pour disparaître au plus vite ! Bien au contraire, elle était revenue tranquillement à la maison du crime et là, au lieu de prendre en hâte ses colis, et s'enfuir, elle était allée prendre des nouvelles de son voisin et s'était attardée à s'entretenir avec sa nurse le plus naturellement du monde.

— C'est invraisemblable, s'écria l'avocat de Kate Méchin.

N'ayant pas beaucoup d'idées lui-même il s'emparait toujours triomphalement de celles qui lui venaient des témoins. Il n'y manqua pas cette fois.

Oui, « invraisemblable », répéta-t-il, insistant sur le mot. Il agita élégamment son monocle et se mit en devoir de développer la thèse du témoin.

Mais il n'avait vraisemblablement pas l'oreille du public. Et puis la nuit commençait de tomber. la patience des auditeurs se lassait.

Il y eut un mouvement de satisfaction quand le président du tribunal prit la parole pour clore les débats.

(à suivre.)